

# RAPPORT DU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE HONFLEUR 2019

Lors de la séance ordinaire du mois de juin, le Maire doit faire rapport aux citoyens de faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 du code municipal.

## 1. ÉTATS FINANCIERS 2019

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 mentionnent des revenus de 1 702 341,00 \$ et des dépenses de fonctionnement de 1 598 898,00 \$. Les travaux en 2019 furent quelques réparations de routes, branchement du puits #4 et refaire l'extérieur du complexe municipal.

## 2. LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2019

Madame Julie Roy, Comptable agréée de la firme Lemieux Nolet a présenté et déposé les états financiers 2019 et mentionne :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Municipalité de Honfleur (l'entité), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Honfleur au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## 3. LE BUDGET 2020

Le budget 2020 prévoit réaliser des revenus de 1 623 694,00 \$ et des dépenses de 1 623 694,00 \$. Les travaux les plus importants seront des travaux de réparations et de pavage de routes, terminer les travaux sur le terrain de l'OTJ pour la patinoire et la construction du garage municipal. Cependant, avec la COVID-19 pour la construction du garage, nous verrons en août avec le contracteur si les travaux seront fait cette année.

## 4. LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE AINSI QUE CELLE DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL

L'article 11 de la loi sur le traitement des élus demande que la rémunération du maire ainsi que celle de chaque membre du conseil soient inscrites dans le présent rapport. Ainsi pour l'année 2019, la rémunération annuelle du maire sera de 8 272,56 \$ au niveau municipal. La rémunération annuelle d'un élu municipal sera de 2 757,48 \$.

## 5. CONCLUSION

Merci de la confiance que vous nous témoignez. C'est avec rigueur que notre équipe de conseillers oriente leurs décisions. Merci à vous membres du conseil. Merci également à l'ensemble de nos employés pour leurs disponibilités et leurs efforts afin de maintenir notre municipalité bien vivante.

Donné à Honfleur, ce 1<sup>er</sup> juin 2020

---

**Luc Dion**  
**Maire de la Municipalité de Honfleur**